

Bordereau de signature

DEL2017_0012



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-07)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0012

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 25 janvier 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG (arrivée à 20h43), M. RATOUCHE, Mme NEDJARI, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, Mme MONIER, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme NATALE.
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à M. RATOUCHE,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI*

ABSENTS : Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carline VICTOR.

*Arrivée de M. TIENG à 20h43, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Sortie de Mme CAMARA pendant le vote sur le point n°1 de l'ordre du jour.*

Point n° 4 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association BORONU - France BENIN

Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017

- suite DEL2017_ 0012
portant sur l'Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association BORONU - France BENIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'engagement depuis 2009, de la ville dans une coopération décentralisée avec la Ville de BEMBEREKE, située au Bénin,

CONSIDÉRANT l'accompagnement de la ville dans la coopération décentralisée par l'association Noisiélienne BORONU France-Bénin,

CONSIDÉRANT que les 4 et 5 novembre 2016 se sont tenues les Assises de la coopération décentralisée à Cotonou, au Bénin, rendez-vous incontournable pour les acteurs de la coopération décentralisée,

CONSIDÉRANT que le président de l'association BORONU France-Bénin a accompagné aux Assises le premier Maire-Adjoint de Noisiel, représentant la ville,

CONSIDÉRANT la proposition de prise en charge par la ville de la dépense engagée par l'association BORONU France-Bénin, d'un montant de 528,67 euros, couvrant le prix du billet d'avion du président de l'association BORONU France-Bénin,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 23 janvier 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur DIOGO, Maire-adjoint chargé du Logement et de la Solidarité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association BORONU France - Bénin d'un montant de 528,67 euros.

DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2017.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	07 FEV. 2017
Publié le	07 FEV. 2017

Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017